



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération affichée

Le 28 SEP. 2022

Effectif du Conseil : 33

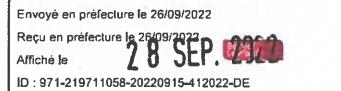
Présents : 24

Absents et Excusé(es) : 04

Procuration(s) : 05

N° d'ordre : 41/2022

Domaine d'intervention : 7.5/ Subventions



L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quinze du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du huit septembre, s'est réuni dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le huit septembre 2022.

**PRESENTS :** M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint ; - M. RUART Alex, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme. PAISLEY Yanetti, 6<sup>ème</sup> Adjoint- M. GENDREY Roland, 7<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - M. TABAR Patrice ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; M. PERAIN Franck ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; -Mme LACROIX Jénia- ; M. REJON Philippe ; Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; M. BROLIRON Jean-François ; - Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme OTTO Julie, 8<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à M. ISSA) ; Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à M. CARRIERE Pierre), -Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly (procuration donnée à M. FARIAL Harold) - Conseillers Municipaux.

**ABSENTS :** Mme LAQUITAINE Liliane ; M. GEOFFROY Luidji ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - Mme. MONGE Dunia ; - Conseillers Municipaux.

Les 24 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PAISLEY Yanetti, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

« DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET DE REALISATION DU TERRAIN MULTISPORT A L'ANCIENNE ECOLE DE CHEVALIER SAINT-GEORGES AU TITRE DE L'APPEL A PROJET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2022.

## EXPOSE DES MOTIFS

Envoyé en préfecture le 26/09/2022  
Reçu en préfecture le 26/09/2022  
Affiché le **28 SEP. 2022**  
ID : 971-219711058-20220915-412022-DE

**Monsieur le Maire** rappelle que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), créée par la loi des finances de 2016 a pour objectif de financer des projets d'investissement des communes et de leurs groupements.

**Monsieur le Maire** informe que pour faire suite à la circulaire du Préfet de la Région Guadeloupe en date du 10 février 2022 relative à l'appel à projets au titre de la DSIL et de ses modalités de mise en œuvre pour l'exercice 2022, la Ville de Basse-Terre a présenté le projet de « Réalisation du terrain multisport à l'ancienne Ecole de Chevalier SAINT-GEORGES » dont le coût total s'élève à 157.444,06 €.

Dans ce quartier très carencé en équipement sportif, l'enjeu est d'offrir une variété de sports pour combattre la sédentarité et l'oisiveté, de créer des liens intergénérationnels dans le cadre de la politique sportive « Sportons-nous bien dans les quartiers » menée par la nouvelle équipe municipale.

Par courriel en date 20 juin 2022, le service SGAR (Préfecture) a validé au titre de la DSIL 2022 une subvention de 125.954,88 €.

**Monsieur le Maire** demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la mise en place de ce projet conformément au plan de financement ci-après :

### Plan de financement

Postes de dépenses	Montants HT €	Financeurs	Montants HT €
Terrain multisport (basket foot hand) 22*12 en barreaudage acier galvanisé	102 481,06	Etat (DSIL)	125 954,88
Réfection du terrain	24 410,00	Ville de Basse-Terre	31 489,18
Eclairage du terrain	16 052,00		
Etudes et Maitrise d'œuvre	14 500,00		
<b>Total</b>	<b>157 444,06 €</b>	<b>Total</b>	<b>157 444,06 €</b>

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

### DISPOSITIF DECISIONNEL

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'appel à projet au titre de la DSIL 2022 ;

VU le courrier de notification de la Préfecture (SGAR) en date du 11 juillet 2022 octroyant la subvention de 125 954,88 €.

CONSIDERANT l'exposé des motifs ci-dessus ;

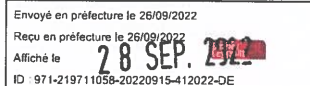
APRÈS en avoir délibéré,

### DECIDE A L'UNANIMITE

#### SOIT 29 VOIX POUR, DONT 05 PROCURATIONS

Mme PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme OTTO Julie, 8<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à M. ISSA) ; Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à M. CARRIERE Pierre), -Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddy (procuration donnée à M. FARIAL Harold) - Conseillers Municipaux.

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le projet de « Réalisation du terrain multisport à l'ancienne Ecole de Chevalier SAINT-GEORGES et son plan de financement tel que présenté à l'exposé des motifs visés ci-dessus ;



**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

**Plan de financement**

Postes de dépenses	Montants HT	Financeurs	Montants HT
Terrain multisport (basket foot hand) 22*12 en barreaudage acier galvanisé	102 481,06	Etat (DSIL)	125 954,88
Réfection du terrain	24 410,00	Ville de Basse-Terre	31 489,18
Eclairage du terrain	16 052,00		
Etudes et Maitrise d'œuvre	14 500,00		
<b>Total</b>	<b>157 444,06 €</b>	<b>Total</b>	<b>157 444,06 €</b>

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**ARTICLE 4 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

André ATALLAH



Basse-Terre, le 20 Septembre 2022

Le Maire

André ATALLAH



